



Réf. Farde e-Assemblées : 2462080

N° OJ : 10

Projet d'Arrêté - Conseil du 23/05/2022

Objet : The Beit Project Assoc.- Convention de Partenariat.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale;

Vu le Décret de la Communauté française du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le réseau public de la lecture et les bibliothèques publiques;

Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2011 portant application du décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le Réseau public de la lecture et les bibliothèques publiques;

Considérant que la Bibliothèque Bruegel œuvre pour faciliter le droit à la connaissance à tous les publics francophones de Bruxelles

Considérant que THE BEIT PROJECT ASSOC organise un projet éducatif, culturel et social depuis 2011, ayant pour objectif la reconnaissance et l'intégration de la diversité culturelle et sociale comme richesse et composante inhérente de la société européenne

Considérant que l'objet de la présente convention est le prêt de locaux par la Ville de Bruxelles à THE BEIT PROJECT ASSOC pour la réalisation d'ateliers de montage vidéo avec des groupes scolaires bruxellois

Considérant que dans le cadre du projet, les jeunes sont amenés à travailler sur traces du patrimoine historique, d'organiser des débats liés aux traces urbaines et d'en réaliser des films

Considérant que la convention a pour objet la mise à disposition par la Ville de Bruxelles à THE BEIT PROJECT ASSOC de l'Espace Public Numérique (EPN) situé au rez-de-chaussée à la rue Haute 245 afin d'y réaliser des ateliers de montage vidéo avec des groupes scolaires bruxellois

Considérant que ce programme se déroulera dans les espaces mis à disposition aux dates suivantes : Le 9-12-13-16-19-20 mai 2022 (de 9h à 12h) et que l'équipe de The Beit Project, (Paul-Emile Baudour, Camille Verduyck, Rinat Bergel, Manon Charlou, Médéric Mondet, Chrisanthi Kasimat, Elise François, Quentin Huez), sera sur place dès 8h45 et quittera les lieux à 12h30

Considérant que la convention prendra effet à compter de la date de signature de cette dernière et s'achèvera le 20 mai 2022

Considérant que l'annexe 1 (attestation d'assurance responsabilité civile de THE BEIT PROJECT ASSOC en cours de validité couvrant la protection de son personnel et de son matériel dans le cadre de son activité réalisée au sein des espaces prêtés) fait partie intégrante de la présente convention

Considérant que les espaces sont mis à disposition par la Ville de Bruxelles à titre gracieux

Considérant que THE BEIT PROJECT ASSOC s'engage à respecter et à faire respecter l'ensemble des règlements applicables au sein de la Bibliothèque Bruegel et l'ensemble des consignes du personnel de la Bibliothèque Bruegel ainsi que les normes de sécurité et les normes d'encadrement imposées par la législation en vigueur

Considérant que THE BEIT PROJECT ASSOC signalera à la Bibliothèque Bruegel, représentée par Madame Theano Borakis, responsable de la bibliothèque, toute anomalie ou dommage qu'elle serait amenée à constater

Considérant que THE BEIT PROJECT ASSOC déclare disposer d'une assurance nécessaire à couvrir le vol ou la dégradation de tout

matériel, apporté par lui dans le cadre de ses activités mises en œuvre au sein de la bibliothèque Bruegel et le vol ou la dégradation de tout équipement mis à sa disposition par la Ville de Bruxelles dans le cadre de ses activités mises en œuvre au sein du lieu précité

Considérant que La Ville de Bruxelles déclare disposer des assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'exploitation des événements se déroulant dans son lieu, notamment en matière de responsabilité civile

Considérant les modalités reprises dans la convention en annexe ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

DECIDE :

Article unique : la convention de partenariat entre The Beit Project Assoc et la Ville de Bruxelles est adoptée

Annexes :

[Convention Bibliothèque Bruegel BRXL 2022_FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[ROI Bibliothèques Ville de Bruxelles_FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[the beit project charte_FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)